



ARRETE N°91/2025
AUTORISANT « LA FÊTE DES VOISINS »
Hameau de Forest
Dimanche 07 septembre 2025

Le Maire de Chaumes-en-Brie,

Vu les articles L. 2213-1 à l'alinéa 2 de l'article L. 2213-4, du code général des collectivités territoriales, relatifs à la police de la circulation et du stationnement,

Vu l'article L.511-1 du code de la sécurité intérieure,

Vu l'alinéa 6 de l'article 2213 du code général des collectivités territoriales autorisant le dépôt temporaire sur la voie publique,

Vu la demande en date du 23 juillet 2025 de Madame CHARLET Yvette qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public à l'occasion de la fête des voisins organisée par les riverains, le dimanche 07 septembre 2025 de 11h00 à 19h00,

Considérant que le passage devra rester accessible pour tout riverain ou véhicule de secours,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : - Madame CHARLET Yvette est autorisée à occuper le domaine public rue de la Billoterie, à titre gracieux à l'occasion de la Fête des voisins, le dimanche 07 septembre 2025 de 11h00 à 19h00.

ARTICLE 2 : - Madame CHARLET Yvette est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'installation de ses biens mobiliers.

ARTICLE 3 : - La rue de la Billoterie ne pourra être bloqué intégralement, de façon à laisser libre passage aux riverains (véhiculés comme piétons), ainsi qu'aux véhicules de secours.

ARTICLE 3 : - L'installation visée à l'article 1 sera réalisée de façon à préserver l'état de la voirie propre, un nettoyage s'imposera si besoin.

ARTICLE 4 : - La Gendarmerie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : - La non-observation des dispositions du présent arrêté expose les contrevenants à des poursuites judiciaires.

ARTICLE 6 : - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à partir de son affichage.

ARTICLE 7 : - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Chaumes-en-Brie
- Madame CHARLET Yvette

Fait à Chaumes-en-Brie, le 24 juillet 2025

Date d'affichage :
Date de notification :
Date de désaffichage :

Pour le Maire et par délégation
La Directrice des services
Administratifs

Marion DUPUIS